



Vivre à Arbin



Vie du Village

Communication

Lettre n°81.

Bien cher Albinus,

En mai 2003 notre village faisait la une du Dauphiné Libéré qui rapportait la mésentente entre le Maire et une majorité du Conseil. Comme je te l'avais dit, au début de nos échanges épistolaires, je ne souhaitais pas revenir sur cette triste époque, mais l'actualité m'y oblige.

Albinus, rafraîchis-moi la mémoire. N'est-ce pas la vente de 9 hectares de terrain par le Maire en ZI, qui a été fortement contestée par une majorité de Conseillers de l'époque ? Cette vente n'a-t-elle pas déclenché des désaccords tels qu'ils n'ont plus voulu lui accorder leur confiance ? En 2006 cette discorde n'entraîna-t-elle pas la dissolution du Conseil et la réélection du Maire par une nouvelle équipe ? Une majorité de citoyens n'avait visiblement pas été convaincue par les arguments des Conseillers dissidents qui se représentaient, mais il arrive que l'Histoire repasse les plats et ce sont rarement les meilleurs.

En effet ces derniers jours, ce fameux terrain de 9ha, fait de nouveau la Une de la presse régionale et nationale.

De quoi s'agit-il ?

L'enquête publique, sur la liaison ferroviaire Lyon Turin qui va traverser notre canton, fait l'objet de vives contestations de la part des populations, d'associations, mais aussi de certains élus. L'emprise sur des terrains, souvent agricoles, va être importante. On parle de plus de 20ha pour certaines communes. Le percement de tunnels et des excavations apporteront des déblais qui se chiffrent par millions de m³ ; il faudra bien sur les « recaser » ailleurs. C'est un problème parfois épineux pour Réseau Ferré de France (RFF). Par ailleurs il sera nécessaire de trouver une quantité importante de matériaux issus de carrières ou gravières au voisinage du tracé pour éviter les nombreuses rotations de camions.

Pourquoi ce nouveau coup de projecteur sur Arbin ?

Le Canard Enchaîné puis la revue Politis et enfin le Dauphiné Libéré du 10 octobre ont fourni des informations sur ce dossier.

Le Canard enchaîné du 3 octobre, sous le titre « Petit train familial », reprend in extenso dans son paragraphe en italiques les propos figurant page 124 du rapport de la Commission d'Enquête de déclaration d'utilité publique que tu peux consulter sur le site de la Préfecture de la Savoie. Il rappelle également le prix payé par l'acquéreur. Preuve, sur ce point encore, de la fiabilité de ses sources car peu de monde, y compris à Arbin, connaît ces chiffres. En un mot si le propriétaire obtient l'autorisation d'extraire des matériaux alluvionnaires, sur son terrain de 9ha, il met à la disposition définitive de RFF le stockage de 950 000m³ de déblais issus du chantier. Sauf erreur, compte tenu de la surface, il faudra descendre à une dizaine de mètres ! Qu'en est-il de la qualité de ces déblais ? Impact sur la nappe phréatique ?

Le reste de l'article est consacré à des questions relationnelles entre les protagonistes ci-dessus. Comme je te l'ai toujours dit, faute de pouvoir vérifier les informations données je ne ferai aucun commentaire.

Le Dauphiné Libéré du 10 octobre dans la rubrique « Votre Région » titrait : « Lyon-Turin : le débat dérape sur d'étranges terrains ». Dans ce quart de page le quotidien régional, après avoir expliqué les enjeux et les prochaines échéances, reprend lui aussi les propos de la Commission d'Enquête (plus succinctement toutefois) et explique plus précisément l'aspect relationnel de ce dossier. Il a interviewé le propriétaire, le Maire d'Arbin, le Président de la Commission d'Enquête et même un Conseiller Régional.

Le propriétaire explique : « J'ai acheté ce terrain en 2002 **360 000€**, pour créer une zone industrielle, et quelques mois après un plan de protection des risques a été mis en place et il est devenu inconstructible... ». Il indique qu'il l'exploite.

Le Maire d'Arbin confirme ce propos. « Le terrain a été acquis pour créer un lotissement industriel et non une carrière comme le pense le Canard. Projet qui n'a pas abouti à cause du PPR ».

Le Conseiller Régional promet dans les prochains jours « un communiqué davantage documenté ».

Qu'en penser ?

Comme indiqué plus haut je me refuse à évoquer l'aspect relationnel développé par les journaux ci-dessus. On en saura, peut-être, plus dans les prochaines semaines. Sur le fond quelques rappels ne sont pas inutiles :

- Ce terrain a bien été vendu par la Commune à **3,81€** le m², et pendant une période l'acquéreur a exploité le site pour son compte par des retraits importants de matériaux alluvionnaires.
- A la suite d'un rapport de la DRIRE, qui confirme ces faits, un arrêté Préfectoral en date du 12/02/2004 l'a sommé de cesser ces prélèvements et de remettre le terrain en l'état initial, s'il n'obtenait pas l'autorisation d'ouverture de carrière.
- Aujourd'hui le propriétaire déclare exploiter son terrain, donc par définition il en tire profit. Effectivement des camions entrent et sortent, et d'après la photo du DL des engins sont bien présents sur le site.
- Le Maire et son Conseil ne peuvent pas ne pas être au courant de cette exploitation. Mais toutes les autorisations ont-elles été obtenues pour ce type d'exploitation ? Si oui qu'en est-il du respect du PPRI ? Qui est chargé de contrôler tout ça ?

Tu vois que les questions ne manquent pas !

Albinus, le projet de liaison Lyon Turin se fera certainement malgré l'opposition qui gronde. RFF doit trouver des terrains pour extraire les matériaux dont il a besoin et d'autres (ou les mêmes) pour se débarrasser de ces déblais dont on a la certitude de leur piètre qualité quand ce n'est pas leur dangerosité : présence d'amiante, de radon...

La Commune, lorsqu'elle a cédé ce terrain, n'a pas fait une affaire, loin s'en faut. Du gravier deviendrait-il pépites comme le sous-entend le Canard ? L'avenir nous le dira...peut-être...Donnera-t-il raison un jour à ceux qui s'étaient opposés à cette vente ? Qui le sait ?

A bientôt,

Ton ami Nicolas.

Octobre 2012